Press Release

Parliamentary Assembly – Communication Unit
Ref: 232b09
Tel. +33 (0)3 88 41 31 93
Fax +33 (0)3 90 21 41 34
Internet: http://assembly.coe.int
e-mail: pace.com@coe.int

47 member States

Albania
Andorra
Armenia
Austria
Azerbaijan
Belgium
Bosnia and Herzegovina
Bulgaria
Croatia
Cyprus
Czech Republic
Denmark
Estonia
Finland
France
Georgia
Germany
Greece
Hungary
Iceland
Ireland
Italy
Latvia
Liechtenstein
Lithuania
Luxembourg
Malta
Moldova
Monaco
Montenegro
Netherlands
Norway
Poland
Portugal
Romania
Russia
San Marino
Serbia
Slovakia
Slovenia
Spain
Sweden
Switzerland
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"
Turkey
Ukraine
United Kingdom

Le Président de l'APCE salue l'abolition de la peine de mort au Nouveau-Mexique

Strasbourg, 19.03.2009 - « Je salue la décision du gouverneur démocrate américain Bill Richardson de promulguer l'abolition de la peine de mort au Nouveau-Mexique, validant ainsi le vote du Sénat vendredi dernier, qui s'était prononcé pour l'abolition par 24 voix contre 18 », a déclaré aujourd'hui Lluis Maria de Puig, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) .

« Depuis 1997, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe forment de facto une zone sans peine de mort. Je suis heureux qu'un nombre croissant de pays civilisés partagent notre position sur cette question fondamentale des droits de l'homme, et que cette terrible sanction soit sur le déclin dans le monde entier. Infliger la mort n'est pas rendre la justice », a-t-il ajouté. L'APCE avait réaffirmé sa forte opposition à la peine de mort à plusieurs reprises, le plus récemment en adoptant en 2007 une résolution engageant les Etats membres à promouvoir au niveau international un moratoire sur cette question.

« Le Nouveau-Mexique est le 15ème état aux Etats-Unis à renoncer à la peine de mort; New York et le New Jersey l'ont abolie en 2007 et des textes similaires sont en discussion dans plusieurs états, dont le Colorado, le Kansas et le New Hampshire, que j'encourage vivement à abandonner ce châtiment cruel, inhumain et dégradant », a conclu M. de Puig.